

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire
Séance du Lundi 20 Mai 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **20**
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILHI - M. AUBRY - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **7**
Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY - Y. ITOUA représentée par C. TAWAB KEBAY - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - C. MABANZA représentée par F. OGBI - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absente excusée : **1**
E. ETE.

Absents : **7**
A. QAROUACH - T. DIAWARA - S. GHENAIM - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0059 : « *Approbation du rapport d'activité annuel 2017 de la société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER)* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3131-5 et L 1411-3,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2017 présenté par la SEER,

Délibère et,

Prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2017 de la SEER .

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,


Philippe RIO

Vote : **Pour :** **25**
Abstentions : **2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE)**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24.05.19
Transmis au contrôle de légalité le : 24.05.19

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 24/05/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20190520-DEL_2019_0059-DE